

Conseil National des Universités
Jean-Christophe Branger
Président de la 18^e section

Objet : Motion du 28 mai 2024 relative au « taux de promotion »

La section 18 du Conseil national des universités, réunie ce jour dans le cadre de la campagne d'avancement de grade, dénonce la baisse du taux de promotion au deuxième grade des maîtres·ses de conférences et au dernier échelon des professeur·es d'université, qui a été décidée de manière unilatérale par le ministère. Le nombre de promotions autorisées au niveau national à la hors-classe des MCF a chuté en deux ans de 48 % et à l'échelon exceptionnel des PR de 58 %. Cette baisse, appelée à s'accroître, est contraire au principe du protocole PPCR [Parcours professionnels, carrières et rémunérations] et aux LDG [Lignes directrices de gestion] ministérielles relatives à l'avancement, d'une carrière sur au moins deux grades. Au sein de notre section, le constat est flagrant pour le collège B avec 13 supports MCF HC en 2022 pour 7 en 2024, 4 supports MCF EX en 2022 contre 2 en 2024 ; le nombre de support des PR EXC2 est stable, mais reste particulièrement faible (2 PR EX2 en 2022 pour 2 en 2024).

La section CNU 18 demande au ministère de relever le taux de promotion au moins au niveau de 2022, c'est-à-dire à 20 % pour la hors-classe des maîtres de conférences et à 21 % pour l'échelon 2 de la classe exceptionnelle des professeur·es des universités.

Nombre de présents : 35
Nombre votants : 35
Pour : 35
Contre : /
Abstention : /

Fait à Paris, le 28 mai 2024
Le président de la 18^e section

